

CONDUCTRICE-TEUR DE BUS

Nombre de poste : **3**

Grade : Adjoint technique principal de 2^e classe

Catégorie C

Durée du contrat : cdd d'un an (renouvelable) à compter 25/08/2025

Offre publiée dans le cadre d'une vacance d'emploi.

Emploi permanent

Date début annonce : dès que possible

Nombre d'heure : **1 poste 11/35^e - 1 poste 14/35^e - 1 poste 22.75/35^e**

Lieu de la prise de poste : Creully-sur-Seules

Missions :

Vous rejoindrez une équipe de 8 conducteurs de transports en commun. Vous assurerez un circuit scolaire matin et soir et déplacements périscolaires sur le territoire Seules Terre et Mer. A l'aide d'un autocar mis à disposition par la Région Normandie, vous suivrez l'itinéraire défini par la Régie Transport, aux horaires indiqués. Vous serez également en charge du contrôle et de l'entretien du véhicule (carburant, niveaux huile/Ad Blue, lavage, ...)

Compétences attendues :

Conduite d'un véhicule

- Respecter un parcours et des horaires
- Respecter les règles de la circulation routière
- Conduire avec habileté et prudence dans des conditions parfois difficiles (intempéries, aléas divers)
- Réagir rapidement en présence d'un événement soudain
- Pratiquer une conduite économique et responsable pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre
- Se concentrer sur la conduite et maintenir son attention
- Adapter les gestes et postures à la situation
- Suivre ou choisir un itinéraire adapté aux conditions de circulation et à l'état de la chaussée
- Adapter ou optimiser un parcours
- Utiliser un GPS

Contrôle, entretien et maintenance du véhicule

- détecter et informer des dysfonctionnements du véhicule
- Vérifier et refaire les niveaux (huile et Ad Blue)
- Tenir le véhicule en parfait état de propreté
- S'assurer de la validité des documents administratifs requis pour la conduite du véhicule

Diplômes /qualifications :

Permis D transport en commun exigé (FIMO, FCO Voyageurs à jour à la date de l'embauche)

Jours de travail : du Lundi au Vendredi, selon un planning annualisé, en fonction du calendrier scolaire, à titre indicatif les horaires pourront être : de 7h00 – 9h00 ; 16h00– 18h00.

Possibilité d'augmenter le temps hebdomadaire en effectuant des missions complémentaires au service technique ou service scolaire de la collectivité.

Déplacements : au sein du périmètre du territoire de la Communauté de Communes STM.

Avantages liés au poste :

Rémunération : statutaire et RIFSEEP,

Participation au financement de la protection sociale complémentaire (Mutuelle et prévoyance)

Adhésion au CNAS et Trip Normand